

Licence Professionnelle

“Agriculture et développement durable en milieu tropical insulaire”

Année Universitaire 2012 - 2013

PIECES A FOURNIR

• Pour la candidature

- photocopie des relevés de note et de tous les diplômes obtenus,
- un CV,
- une lettre de motivation,
- un justificatif de la couverture sociale,
- 2 photographies d'identité récentes portant, au dos, votre nom et la formation, (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille.
- attestation Responsabilité Civile

• Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur.

CLAUSES DE RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au Service Universitaire de Formation Permanente (S.U.F.P.)



Service Universitaire de Formation Permanente
Université de La Réunion

Se former tout au long de la vie

Parc Technologique Universitaire (Bât 3)

2, rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 48 33 70
Fax : 02 62 48 33 71
sufp@univ-reunion.fr
site : www. sufp.re

Lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Le vendredi fermé au public

Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 02 62 57 95 54
Fax : 02 62 57 94 60
sufp@univ-reunion.fr
site : www. sufp.re

Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
Le vendredi fermé au public

Pôle Licences & Masters Pro en alternance :

Contact

- Isabelle SOUNDROM
02.62.52.89.22

isabelle.soundrom@univ-reunion.fr

- France-Anne LONGIN
france-anne.longin@univ-reunion.fr

VALIDATION

Diplôme national de (niveau II)
Capacité professionnelle agricole (arrêté du 4 janvier 2012)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir de nouveaux savoirs et savoirs faire nécessaires dans la mise en oeuvre ou l'encadrement d'une agriculture durable en milieu tropical insulaire.
Acquérir des compétences d'animateur, de chargé de projet afin de promouvoir l'agriculture durable à l'échelle du territoire pour une meilleure gestion des espaces naturels et cultivés.

- acquérir des compétences adaptées au contexte particulier des zones tropicales et insulaires où les environnements uniques sont soumis à de fortes pressions anthropiques.

PUBLIC

Accès ouvert, sous réserve de validation des acquis de formation et/ou professionnels :
- les titulaires de la L2 Biologie – Sciences de la terre et de l'univers et L2 Sciences de la terre et de l'atmosphère
- les titulaires d'un DUT "Genie Biologique option "Génie de l'Environnement"
- les titulaires d'un BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)
- aux professionnels exerçant des métiers de conseillers , techniciens ou formateurs agricoles dans les organismes locaux (chambre agriculture, FRCA, CIRAD, CFA, CFPPA, maisons familiales rurales etc....ayant obtenu une validation de leurs acquis professionnels

DUREE, DATES ET HORAIRES

Le volume horaire sur l'ensemble de l'année est de 480 heures d'enseignements + 140 heures de projet

EFFECTIF

16 stagiaires (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats)

LIEU

Lycée agricole "Emile Boyer de La Giroday " Saint Paul
Université de la Réunion et ou Parc Technologique Universitaire

METHODE

Comprend 620 heures d'enseignements obligatoires (cours et TD) répartis en 5 Unités d'Enseignements (U.E.) organisées par l'Université de La Réunion.
Ces unités semestrielles sont capitalisables et affectées de points ECTS.

La responsable du pôle Licences et Masters Pro en alternance reçoit les particuliers sur RDV et elle peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines

Se former tout au long de la vie

Responsable pédagogique
Pr Jean Lambert JOIN, Université de la Réunion

Coordinateur pédagogique
Didier RAMAY

Débouchés

Conseiller en agriculture durable
Formateur dans les organismes de formation agricole ou centre d'insertion
Responsable d'exploitation (statut chef entreprise ou salarié)
Contrôleur ou instructeur
Gestionnaire d'espaces naturels et cultivés
Animateur en milieu rural / Animateur Nature

- UE 0 Mise à niveau : 2 UE au CHOIX (60h)

UE 0 A : "Agronomie, zootechnie et sciences économiques agricoles"
UE 0 B : "Biologie, écologie et géologie appliquée à l'agriculture"

- UE 1 Stage d'adaptation : 2 UE au CHOIX (60h)

UE 1 A : "Stage immersion en exploitation agricole"
UE 1 B "Stage immersion en protection de l'environnement"

TRONC COMMUN : 7 UE - ENSEIGNEMENT (420 h cours et TD ou autres activités pédagogiques + 1 UE projet tuteuré (140 h) + 1 UE Stage professionnel (12 semaines) -

- UE 2 Techniques et outils de communication

- UE 3 Diagnostic d'exploitation agricole

- UE 4 Cadre législatif

- UE 5 Diagnostic de territoire

- UE 6 Langue étrangère : anglais

- UE 7 Les enjeux environnementaux

PROGRAMME

COÛT DE LA FORMATION (Sous réserve de modifications)

► Frais de dossier de candidature : **20 €**

Par chèque ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion
Par carte bancaire

► Frais d'inscription à l'Université de la Réunion : **181€ 57** (Tarifs 2011/2012)

Droits nationaux fixés par le Ministère variant chaque année au mois de juillet.

► Frais de formation :

1. Reprise d'Etude*⁽¹⁾ :

- **75€** : Frais de gestion SUFP
 - **De 40€ à 490€** (optionnel) : Aménagement pédagogique des composantes
- (Se rapprocher de la composante en charge du diplôme)

*Le tarif "Reprise d'Etude" s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels, le coût proposé.
Pour les candidat(e)s souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif "Convention Employeur" qui s'applique.

2. Convention employeur** :

- Selon les tarifs des organismes financeurs

**Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre paiement lors de leur inscription définitive.

(1) Décision du CA du 19/05/2011

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon (art L 920 9 du code du travail – et – cass. Soc. 9 mars 94 n°1238 D)

PROCEDURE DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION

► **Retrait des dossiers de candidature**
à partir du 12 mars 2012
> SUFP
> www.sufp.re

► **Dépôt des dossiers de candidature**
Au plus tard le 31 mai 2012
> SUFP

► **Inscription administrative**
Une semaine avant le début des cours
> SUFP (Nord)

► **Réunion de rentrée**
Septembre 2012
> SUFP

► **Début des cours**
Septembre 2012
> SUFP

► **Fin des cours**
Juin 2013
> SUFP

Se former tout au long de la vie